



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 19 Septembre 2024

Affaire n° 5 – Délibération N° 2024-09/048

Désignation des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'Administration de la Caisse des Écoles, du Centre Communal d'Actions Sociales et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi dix-neuf Septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 13 Septembre 2024

Date d'affichage : 13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
22	07	04	00

Nombre de Conseillers votants : 29

Nom	Fonction	Présent	Procuration	Absent	Excusé
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint			x	
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x			
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint			x	
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal		Mme Myriam Lucie BROSIUS		
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		M. Michael COPANEL		
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sandra SENELLIÉ	Conseiller Municipal	x			
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal		Mme Lydie FERLY		
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN		
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal	x			
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x	
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal		Mme Yvonne LOSBAR		
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUIMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER		

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 971-219711256-20240919-048-DE



Le quorum étant en début de séance à vingt-et-un (21) présents et cinq (05) représentés, il passe après l'arrivée de Madame Muguette DAIJARDIN au début du 2^{ème} point, le départ de Monsieur Richard ALBERT pendant la discussion du 2^{ème} point laissant procuration à Monsieur Michael COPANEL et l'installation de Madame Viviane BADDHA-MOURADI et de Monsieur Michel MAUSSE en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Monsieur Marc CAPY et de Madame Mélila PHOUDIAH, Conseillers Municipaux démissionnaires, à vingt-deux (22) présents, sept (07) représentés et quatre (04), portant ainsi à vingt-neuf (29) le nombre de présents ou représentés.

Le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Affaire n° 5 - Délibération N° 2024-09/048

Désignation des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'Administration de la Caisse des Écoles, du Centre Communal d'Actions Sociales et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Suite à l'élection du nouveau Maire de la commune de Saint-François le Mardi 16 Juillet 2024, il convient de procéder à l'élection, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel (le Conseil Municipal peut en décider autrement en garantissant la représentativité des personnes nommées), des représentants du Conseil Municipal aux conseils d'administration des établissements publics partenaires de l'action communale:

- **Caisse des Écoles**, est un Établissement public doté d'un Conseil d'Administration paritaire, outre le Maire qui en assure la présidence de droit, il est proposé cinq (05) membres supplémentaires;
- **Centre Communal d'Actions Sociales**, est un Établissement public dirigé sous la présidence du Maire par un Conseil d'Administration paritaire, afin de respecter les dispositions de représentations d'au moins quatre (04) associations œuvrant dans l'action sociale, il est proposé outre le Maire, la désignation de cinq (05) membres du Conseil Municipal;
- **Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**, il est proposé la désignation de deux (02) membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1: DE DÉSIGNER comme suit les représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'Administrations des organismes suivants:

❖ **CAISSE DES ÉCOLES**

- **Mme Barbara CAMIER,**
- M. Jean SUEDOIS,
- Mme Nelly SEJOR,
- Mme Sandra SENNELIER,
- Mme Lydie PAVIOT.

❖ **CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.)**

- **Mme Lydie FERLY,**
- Mme Annick Claude Claire LABRY,
- Mme Sonia DIEUPART-RUEL,
- Mme Sandra SENNELIER,
- Mme Véronique CHIPOTEL.

❖ **SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.)**

- M. Alain PARSHAD,
- M. Jean-Marie ABELA.

Article 2: Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture

le01/10/2024.....

Et publication ou notification

du ...02/10/2024.....

Affichée en Mairie, le

.....02/10/2024.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Luc PERIAN.

